

NOM :

PRENOM :

**Cadre réservé au centre de formation**

Dossier complet   
incomplet

Condition d'accès .....

Allègement.....

Pièce(s) manquante(s).....

Demandée(s) .....

## Diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS)

### DOSSIER DE CANDIDATURE

Date limite d'inscription : **Lundi 25 juin 2018**

Date des entretiens de sélection : **Jeudi 5 juillet 2018**

**A retourner à :**

**INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL DE FRANCHE-COMTE**

1 rue Alfred de Vigny  
BP2107  
25051 BESANCON cedex

**Contact :**

Séverine Chapoutot  
Tél. 03.81.41.61.02  
severine.chapoutot@irts-fc.fr

## RÉCAPITULATIF DES PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

Arrêté du 2 août 2006 relatif au DEIS, article 3 :

La procédure d'admission comprend la constitution par le candidat d'un **dossier d'admission** et un entretien.

**Le dossier complet** est examiné par le responsable de la formation qui valide la demande d'entrée en formation au regard des conditions de l'article 2 de l'arrêté du 2 août 2006.

- Le présent dossier de candidature à la sélection DEIS dûment complété.

### **CONDITION D'ACCÈS A LA FORMATION**

- La photocopie du diplôme relatif aux conditions d'accès.
- Attestation(s) employeur qui justifie(nt) vos années d'expérience professionnelle. (si vous avez rempli le tableau page 4)

### **DISPENSE**

- Copie du diplôme qui justifie la dispense de domaine de formation.

### **FINANCEMENT DE LA FORMATION**

*Pour les candidats salariés qui bénéficient d'un financement employeur ou OPCA*

- Une attestation de prise en charge pour la durée de la formation.

*Pour les candidats demandeurs d'emploi*

- Un courrier demandant une place agréée par le Conseil régional.
- Un avis de situation Pôle Emploi.

### **PARCOURS DU CANDIDAT**

- Un texte de présentation personnalisé de votre parcours professionnel de 8 à 10 pages (*en 3 exemplaires*).
- Un curriculum vitae présentant de façon détaillée vos diplômes et formations, vos expériences professionnelles ou bénévoles (en 3 exemplaires).

### **PAIEMENT DES FRAIS DE SÉLECTION**

- Un chèque d'un montant de **140 euros** relatifs au montant des frais de sélection, libellé à l'ordre de l'ARTS (*merci d'indiquer votre nom et la formation au dos de votre chèque*).
- OU**
- Facture à adresser à l'employeur (joindre une attestation de l'employeur)



## CONDITION D'ACCÈS A LA FORMATION

**Arrêté du 2 août 2006 relatif au diplôme d'État d'ingénierie sociale, article 2 :  
Peuvent se présenter à la procédure d'admission, les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :**

Merci de cocher la condition correspondant à votre situation.

	Origine de votre diplôme ou secteur d'origine	Niveau ou poste occupé	Expérience professionnelle nécessaire dans le domaine de l'intervention sociale
<input type="checkbox"/>	Diplôme visé à l'article L 451-1 du CASF*	II	-
<input type="checkbox"/>	Diplôme visé à l'article L 451-1 du CASF*	III	3 ans
<input type="checkbox"/>	Diplôme de l'enseignement supérieur homologué ou enregistré au RNCP**	I	-
<input type="checkbox"/>	Diplôme de l'enseignement supérieur homologué ou enregistré au RNCP**	II	3 ans
<input type="checkbox"/>	Diplôme du secteur Paramédical homologué ou enregistré au RNCP**	III	5 ans
<input type="checkbox"/>	Protection Judiciaire de la Jeunesse	Éducateur, directeur, chef de service, conseiller d'insertion et de probation	3 ans
<input type="checkbox"/>	Diplôme en travail social de l'Union Européenne	Avoir obtenu une décision favorable d'une des commissions d'assimilation permettant d'accéder aux concours d'une des 3 fonctions publiques	3 ans
<input type="checkbox"/>	Diplôme extra-communautaire	Attestation portant sur le niveau du diplôme	3 ou 5 ans, en fonction du diplôme

\* code de l'action sociale et des familles

\*\* répertoire national des certifications professionnelles

<p><b>Intitulé exact de votre diplôme :</b> .....</p> <p>Date d'obtention : .....</p>
---

<p><b>Si expérience professionnelle exigée :</b> joindre une ou les attestation(s) employeur et compléter le tableau d'expérience professionnelle (page 4)</p>
--

**Tableau d'expérience professionnelle**

**À compléter Si** vous répondez aux conditions d'accès qui nécessitent une période d'expérience professionnelle **dans le domaine de l'intervention sociale**.  
 Vous devez justifier de celle-ci en complétant le tableau ci-dessous.

La durée de l'expérience professionnelle est comptabilisée en équivalent temps plein et elle doit être **postérieure à la date d'obtention du diplôme**.

DATES	DUREE	EMPLOYEUR	FONCTION	JUSTIFICATIF joint
du ..... / ..... / .....				<input type="checkbox"/>
au ..... / ..... / .....				
du ..... / ..... / .....				<input type="checkbox"/>
au ..... / ..... / .....				
du ..... / ..... / .....				<input type="checkbox"/>
au ..... / ..... / .....				
du ..... / ..... / .....				<input type="checkbox"/>
au ..... / ..... / .....				
du ..... / ..... / .....				<input type="checkbox"/>
au ..... / ..... / .....				

**Durée totale de l'expérience professionnelle :** .....

## FINANCEMENT DE LA FORMATION

### Type de financement

- CIF CDI       obtenu       en cours      depuis le : .....
- CIF CDD       obtenu       en cours      depuis le : .....
- Période de professionnalisation
- Autre .....
- .....

### Organisme de financement

Nom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Téléphone ..... Courriel .....

Taux ou montant de la prise en charge : \_\_\_\_\_

### EMPLOYEUR

#### Lieu de travail :

Nom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Téléphone ..... Courriel .....

#### Siège social (si différent lieu de travail) :

Nom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Téléphone ..... Courriel .....

Taux ou montant de la prise en charge : \_\_\_\_\_

#### Financement personnel

Taux ou montant de la prise en charge : \_\_\_\_\_

#### Si vous demandez une place agréée par le CONSEIL REGIONAL (place financée au bénéfice des personnes non-salariées).

Joindre un avis de situation Pôle Emploi et une demande écrite

## **DEMANDE D'AUTORISATION de mise en ligne**

Je soussigné(e) .....

- autorise** la diffusion de mon nom dans le cadre des résultats de l'épreuve orale pour l'entrée en formation préparant au :

### **DEIS : Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale**

sur le site de l'IRTS de Franche-Comté.

- autorise** la diffusion de mon image (tous documents photographiques et/ou audiovisuels réalisés par l'IRTS de Franche-Comté dans le cadre des épreuves de sélection et de ma formation : cours, forum, journées d'étude...). Cette diffusion peut se faire par voie d'affichage, d'impression ou numérique (site Internet).

Fait à .....

Le .....

**Signature**

*Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Art. 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 Janvier 1978).*

**Questionnaire de renseignement établi à des fins statistiques et strictement anonyme et sans obligation de réponse de votre part (à retourner avec votre dossier)**

**Année de selection 2018**

**SITUATION PERSONNELLE ET FAMILIALE**

1. Quel est votre âge ? |\_|\_| ans
2. Vous êtes :       une femme       un homme
3. Indiquez votre département de naissance : |\_|\_| (pour l'étranger indiquer « ET »)
4. Indiquez le code postal de votre domicile actuel : |\_|\_|\_|\_|\_|
5. Indiquez le code postal du lieu d'habitation de vos parents chez lesquels vous habitiez en dernier : |\_|\_|
6. Votre situation familiale :
 

<input type="checkbox"/> célibataire	<input type="checkbox"/> pacsé(e)	<input type="checkbox"/> concubin(e)
<input type="checkbox"/> marié(e)	<input type="checkbox"/> divorcé(e)/séparé(e)	<input type="checkbox"/> veuf(ve)
7. Vous vivez en couple, quel est le métier de votre conjoint : .....  
(Fonctionnaire n'est pas un métier)
8. Combien avez-vous d'enfants à charge ? |\_|\_|

**SITUATION DES PARENTS**

9. Quelle est la situation de votre mère ?
 

<input type="checkbox"/> en activité professionnelle	<input type="checkbox"/> sans activité professionnelle	<input type="checkbox"/> au chômage
<input type="checkbox"/> à la retraite	<input type="checkbox"/> décédée	<input type="checkbox"/> autre situation : précisez. ....
10. Quelle est la situation de votre père ?
 

<input type="checkbox"/> en activité professionnelle	<input type="checkbox"/> sans activité professionnelle	<input type="checkbox"/> au chômage
<input type="checkbox"/> à la retraite	<input type="checkbox"/> décédé	<input type="checkbox"/> autre situation : précisez. ....
11. Quelle est la dernière profession exercée par votre mère : .....  
(Fonctionnaire n'est pas un métier)
12. Quelle est la dernière profession exercée par votre père: .....  
(Fonctionnaire n'est pas un métier)
13. L'un ou vos deux parents exercent-ils un métier du travail social :     oui       non

**SITUATION DE LA FRATRIE**

14. Combien, dans votre famille, êtes-vous de frères et/ou sœurs (y compris vous) ? |\_|\_|
15. Quelle est votre place dans la fratrie ?     rang 1     rang 2     rang 3     rang 4     rang 5 et plus
16. Parmi vos frères et/ou sœurs, combien travaillent dans le secteur sanitaire ? |\_|\_|
17. Parmi vos frères et/ou sœurs, combien travaillent dans le secteur social ? |\_|\_|

**CURSUS SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE ET PROFESSIONNEL**

18. Quel est votre niveau de formation général ?
 

<input type="checkbox"/> niveau 3e et moins	<input type="checkbox"/> niveau 2nd cycle	<input type="checkbox"/> Bac et supérieur au Bac
---	---	--
19. Si vous êtes titulaire du Baccalauréat, indiquez le type : .....
20. Etes-vous titulaire d'un diplôme professionnel hors secteur éducatif, sanitaire, de l'animation ou de l'enseignement ?
 

<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
------------------------------	------------------------------





## **ANNEXES**

### **DOSSIER DE CANDIDATURE**

**Diplôme d'État d'ingénierie sociale  
(DEIS)**

***A CONSERVER***

**Annexe 1** - Règlement de sélection

**Annexe 2** - Allègements et dispenses de domaines de formation

**Annexe 3** - Prix des épreuves de sélection et des formations

## REGLEMENT DE SELECTION

### Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS)

#### 1 - CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Arrêté du 2 août 2006 relatif au diplôme d'Etat d'ingénierie sociale, article 2 :

Peuvent se présenter à la procédure d'admission, les candidats remplissant AU MOINS UNE DES CONDITIONS SUIVANTES :

Origine de votre diplôme ou secteur d'origine	Niveau ou poste occupé	Expérience professionnelle nécessaire dans le domaine de l'intervention sociale
Diplôme visé à l'article L 451-1 du CASF*	II	-
Diplôme visé à l'article L 451-1 du CASF*	III	3 ans
Diplôme de l'enseignement supérieur homologué ou enregistré au RNCP**	I	-
Diplôme de l'enseignement supérieur homologué ou enregistré au RNCP**	II	3 ans
Diplôme du secteur Paramédical homologué ou enregistré au RNCP**	III	5 ans
Protection Judiciaire de la Jeunesse	Educateur, directeur, chef de service, conseiller d'insertion et de probation	3 ans
Diplôme en travail social de l'Union Européenne	Avoir obtenu une décision favorable d'une des commissions d'assimilation permettant d'accéder aux concours d'une des 3 fonctions publiques	3 ans
Diplôme extra-communautaire	Attestation portant sur le niveau du diplôme	3 ou 5 ans, en fonction du diplôme

\* code de l'action sociale et des familles

\*\* répertoire national des certifications professionnelles

Rappel : La formation est également accessible pour les candidats ayant bénéficié d'une mesure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

#### 2 - INSCRIPTION

##### 2.1 - Procédure

Les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions ainsi que le prix sont portés à la connaissance des candidats sur notre site Internet : [www.irts-fc.fr](http://www.irts-fc.fr).

Les dossiers de candidature sont retirés à l'IRTS de Franche-Comté et doivent être retournés par voie postale ou déposés au centre de formation avant la date limite d'inscription.

Une candidature est validée après réception du dossier complet avant la date limite d'inscription.

##### 2.1 - Annulation d'inscription

En cas de désistement ou de non-participation aux épreuves, les frais de sélection resteront acquis.

#### 3 - ÉPREUVES DE SELECTION

Arrêté du 2 août 2006 relatif au DEIS, article 3 :

La procédure d'admission comprend la constitution par le candidat d'un dossier d'admission et un entretien.

La procédure d'admission s'applique à tous les candidats, y compris aux titulaires du DSTS, qui bénéficient de la dispense de deux des trois domaines de formation du DEIS.

### 3.1 – Le dossier d'admission

Le dossier comporte :

- Un texte de présentation personnalisé du parcours professionnel de 8 à 10 pages.
- Un curriculum vitae.
- Les photocopies des diplômes et documents relatifs à l'expérience professionnelle et le cas échéant une attestation portant sur le niveau du diplôme pour les candidats titulaires d'un diplôme extra-communautaire.

Le dossier complet est examiné par le responsable de la formation qui valide la demande d'entrée en formation au regard des conditions de l'article 2 de l'arrêté du 2 août 2006.

À l'issue de cet examen, le candidat recevra un courrier accusant réception du dossier et l'informant de son admissibilité. Il sera ensuite convoqué à un entretien d'admission.

### 3.2 – Entretien d'admission

Les candidats admissibles recevront une convocation à l'épreuve orale d'admission.

L'entretien d'une durée de 45 minutes se déroule en présence d'un jury composé de 2 personnes qualifiées, désignées par le directeur de l'IRTS de Franche-Comté.

#### Déroulement

Un entretien fondé, **d'une part**, sur l'analyse par le candidat d'un texte d'actualité en relation avec les domaines de compétences du diplôme et, **d'autre part**, sur le texte de présentation personnalisé (présenté par le candidat) :

- « L'entretien permet d'apprécier les capacités d'analyse, de synthèse et d'expression ainsi que la correspondance du projet du candidat et de ses centres d'intérêt principaux avec les objectifs de la formation. » (Arrêté du 2 août 2006 relatif au diplôme d'Etat d'ingénierie sociale, article 3).
- Un texte d'actualité est remis au candidat qui dispose d'une heure pour préparer la présentation qu'il en fera au jury.

#### Critères retenus par le jury

L'entretien doit notamment permettre d'apprécier :

- La correspondance entre le projet du candidat et de ses principaux centres d'intérêt, avec les objectifs de la formation
- Les motivations et les argumentations qui conduisent au choix de cette formation
- La capacité à se projeter dans des fonctions correspondant au référentiel du diplôme
- La capacité à mener le projet de formation à son terme, notamment au regard de la compatibilité des engagements personnels et professionnels et ceux de la formation
- La capacité à communiquer, à structurer le propos et à argumenter.

(Circulaire DGAS/SD4A n°2006-379 du 1<sup>er</sup> septembre 2006)

À l'issue de l'entretien, le jury établit une évaluation du candidat.

## 4 - ADMISSION EN FORMATION

### 4.1 – La commission d'admission

La commission d'admission est composée :

- du directeur de l'établissement de formation ou de son représentant,
- du responsable de la formation,
- d'un représentant de l'établissement de formation signataire de la convention de coopération.

La commission d'admission arrête la liste des candidats admis à suivre la formation. Une liste principale des candidats admis est établie ainsi qu'une liste complémentaire.

Les résultats aux épreuves sont communiqués par écrit à tous les candidats.

#### Des sessions supplémentaires seront organisées :

Pour les candidats justifiant d'un financement et qui n'ont pas pu se présenter à la session principale.

## 4.2 - Durée de validité de la décision d'admission

Les candidats de la liste principale seront définitivement admis à suivre la formation dès lors qu'une solution de financement aura été notifiée à l'IRTS de Franche-Comté.

L'IRTS de Franche-Comté peut disposer de quelques places financées par le conseil régional pour les candidats sans emploi. Dans ce cas, ces places pourront être attribuées en fonction du classement des candidats concernés.

Les résultats sont valables pour la rentrée suivant l'admission.

Toutefois, le Directeur Général pourra accorder une autorisation de report supplémentaire, renouvelable, sur présentation d'un dossier justifiant un cas de force majeure au sens prévu par la loi ou d'un dossier argumentaire concernant l'attente avérée d'un financement de la formation.

En tout état de cause, la sélection a une durée maximale de 5 ans à compter de l'entrée en formation ; période au cours de laquelle le candidat devra avoir suivi la totalité de la formation et être présenté par l'IRTS de Franche-Comté au jury plénier du diplôme.

Au-delà de la durée de validité de cinq ans, le candidat devra se soumettre à de nouvelles épreuves de sélection, et s'engager à nouveau dans un parcours complet de formation conformément à l'arrêté du 2 août 2006 relatif au diplôme d'Etat d'ingénierie sociale.

La liste des candidats retenus est transmise à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

A la rentrée, la liste de tous les stagiaires inscrits en formation (parcours complet, allègements, parcours individualisé, etc.) annotée de la date de décision d'admission du jury, sera transmise à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

Les personnes sélectionnées **avant le 1<sup>er</sup> juillet 2013** seront informées par courrier de la modification du règlement de sélection, et qu'à compter de cette date ils bénéficient du même délai de cinq ans pour s'engager à terminer leur formation de manière à pouvoir être présenté par l'IRTS de Franche-Comté en jury plénier du diplôme.

Ils devront indiquer par courrier adressé au Directeur Général de l'IRTS de Franche-Comté, leurs intentions. En l'absence de réponse ou dans le cas d'une déclaration d'abandon de formation, le délai de validité de la sélection ne pourra plus s'appliquer.

**PRIX DES ÉPREUVES DE SÉLECTION ET DES FORMATIONS  
Rentrée 2018**

FORMATIONS INITIALES	PRIX DES ÉPREUVES DE SÉLECTION		PRIX DE LA FORMATION		
	Épreuve Écrite d'Admissibilité (1)	Épreuve Orale d'Admission	VOIE DIRECTE Droits d'inscription (prix de l'année scolaire 2017/2018 à titre indicatif)	FINANCEMENT DE LA FORMATION PAR UN EMPLOYEUR	
Assistant de Service Social ASS	112,00 €	115,00 €	184,00 €	pour 3 ans	25 160,00 €
Éducateur de Jeunes Enfants EJE	112,00 €	115,00 €	184,00 €	pour 3 ans	20 400,00 €
Éducateur Spécialisé ES	112,00 €	115,00 €	184,00 €	pour 3 ans	19 720,00 €
Éducateur Technique Spécialisé ETS	112,00 €	115,00 €	184,00 €	pour 3 ans	16 320,00 €
Moniteur Éducateur ME	75,00 €	115,00 €	184,00 €	pour 2 ans	12 920,00 €
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale TISF	75,00 €	75,00 €	184,00 €	pour 2 ans	12 920,00 €
Conseiller en Économie Sociale Familiale CESF	pas d'épreuve	115,00 €	184,00 €	pour 1 an	7 344,00 €
Accompagnant Éducatif et Social AES	55,00 €	75,00 €	184,00 €	pour 12 mois ou 18 mois	6 037,50 €

**(1) Une épreuve écrite d'admissibilité commune aux quatre formations ASS, EJE, ES et ETS  
possibilité de s'inscrire à deux formations, trois ou quatre selon les conditions tarifaires suivantes :**

2 inscriptions = 140 euros  
3 inscriptions = 160 euros  
4 inscriptions = 180 euros

**(1) Une épreuve écrite d'admissibilité commune aux deux formations ME et TISF  
possibilité de s'inscrire à deux formations selon les conditions tarifaires suivantes :**

1 double inscription = 90 euros

FORMATIONS SUPERIEURES	PRIX DES ÉPREUVES DE SÉLECTION		PRIX DE LA FORMATION		
	Épreuve Écrite	Épreuve Orale d'Admission	Cycle de formation (ouverture en 2018)		Dont droits d'inscription (prix de l'année scolaire 2017/2018 à titre indicatif)
Cadre intermédiaire d'unité d'intervention sociale CAFERUIS	pas d'épreuve	140,00 €	Parcours complet 400 heures sur 16 mois	8 400,00 €	184,00 €
			Parcours avec allègement 330 heures sur 16 mois	6 930,00 €	184,00 €
Directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale CAFDES	330,00 €	170,00 €	Parcours complet 700 heures sur 29 mois	14 840,00 € (prix 2017)	184,00 €
			Parcours avec allègement 550 heures sur 29 mois	12 069,40 € (prix 2017)	184,00 €
Cadre développeur, Ingénieur social DEIS	pas d'épreuve	140,00 €	Parcours complet 700 heures sur 26 mois	13 300,00 €	184,00 €
			Parcours avec allègement CAFERUIS 550 heures sur 26 mois	11 495,00 €	184,00 €
Médiateur familial DEMF	pas d'épreuve	140,00 €	Parcours complet 490 heures sur 2 ans	11 270 € (prix 2017)	184,00 €